

Image not found or type unknown



## Parent d'enfant scolarisee

Par **espoir**, le **15/09/2014** à **21:07**

Bonjour j'aimerais savoir si la source professionnelle rentre dans les critères de régularisation du circulaires valls pour parent d'enfant scolarisé car le préfet m'a refusé ma demande alors que je suis rentré régulièrement en France en 2008 après le divorce on m'a refusé de renouveler ma carte d'un an maintenant je réside en France depuis 06 ans ma fille est née et est scolarisés depuis 03ans et c'est moi qui l'a prend en charge depuis le divorce et le préfet a refuse sous prétexte que je ne travaille pas.sans titre de séjour comment travailler